



L'Assemblée Générale Mixte de SALVEPAR s'est réunie le 30 mai 2012 avec un quorum de 72,2 %.

Toutes les résolutions soumises ont été adoptées :

- L'approbation des comptes de l'exercice 2011 faisant ressortir un résultat net social de 3,487 M€,
- L'affectation du résultat et le versement d'un dividende par action à 1,00 €. Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % plafonné aux seuils légaux et au prélèvement libératoire forfaitaire, sera mis en paiement à compter du 14 juin 2012,
- L'approbation d'une convention réglementée,
- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel DOUZOU et la nomination de Monsieur Gérard HIGUINEN comme nouvel administrateur indépendant,
- Le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes, et la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant
- La reconduction des délégations données au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par l'émission de valeurs mobilières.

A l'occasion de cette Assemblée Générale, Monsieur Yves-Claude ABESCAT, Président-Directeur Général a souligné la poursuite d'une gestion active de SALVEPAR qui étudie régulièrement des opportunités de participations.

A propos de SALVEPAR :

SALVEPAR est une holding financière cotée à Paris au compartiment C, détenue majoritairement par la SOCIETE GENERALE. SALVEPAR mène une politique de prises de participations diversifiées et de moyen terme.

www.salvepar.fr